

A l'école primaire

	NIVEAU 1 : VERT	NIVEAU 2 : JAUNE	NIVEAU 3 : ORANGE	NIVEAU 4 : ROUGE
DOCTRINE D'ACCUEIL	Accueil en présentiel de tous les élèves.			
ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	Les activités physiques et sportives sont autorisées en intérieur et en extérieur.	Les activités physiques et sportives se déroulent en principe à l'extérieur. Toutefois, lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), une distanciation de 2 mètres est respectée. Les sports de contact sont interdits.	Les activités physiques et sportives se déroulent en principe extérieur. Toutefois lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), seules les activités de basse intensité compatibles avec le port du masque et une distanciation de 2 mètres sont autorisées.	Les activités physiques et sportives sont maintenues en extérieur, dans le respect d'une distanciation de 2 mètres. Elles sont suspendues en intérieur.
FERMETURE DES CLASSES ET CONTACT-TRACING	La règle de la fermeture de la classe pour une durée de 7 jours dès le premier cas positif continuera à s'appliquer dans les écoles.			
APPLICATION DES GESTES BARRIERE : LE PORT DU MASQUE	<p>Pour les personnels Le port du masque est obligatoire dans les espaces clos et les règles relatives au port du masque en extérieur en droit commun sont respectées.</p> <p>Pour les élèves Pour les élèves des écoles maternelles, le port du masque est proscrit. Pour les élèves d'élémentaire, pas de masque dans les espaces clos et les règles relatives au port du masque en extérieur en droit commun sont respectées.</p>	<p>Pour les personnels Le port du masque est obligatoire dans les espaces clos et les règles relatives au port du masque en extérieur en droit commun sont respectées.</p> <p>Pour les élèves Pour les élèves des écoles maternelles, le port du masque est proscrit. Le port du masque est obligatoire pour les élèves d'école élémentaire dans les espaces clos et les règles relatives au port du masque en extérieur en droit commun sont respectées.</p>	<p>Pour les personnels Le port du masque est obligatoire dans les espaces clos et en extérieur.</p> <p>Pour les élèves Pour les élèves des écoles maternelles, le port du masque est proscrit. Le port du masque est obligatoire pour les élèves d'école élémentaire dans les espaces clos et en extérieur.</p>	<p>Pour les personnels Le port du masque est obligatoire dans les espaces clos et en extérieur.</p> <p>Pour les élèves Pour les élèves des écoles maternelles, le port du masque est proscrit. Le port du masque est obligatoire pour les élèves d'école élémentaire dans les espaces clos et en extérieur.</p>

<p>LIMITATION DU BRASSAGE DES ELEVES</p>	<p>La journée et les activités scolaires sont organisées de manière à limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants entre groupes (en particulier au moment de l'arrivée et du départ des élèves).</p>	
	<p>La limitation du brassage entre groupes d'élèves (classes, groupes de classes, niveaux) n'est pas obligatoire.</p>	<p>La limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise. Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée (en particulier à l'école maternelle). Lorsque le non brassage entre classes n'est pas possible, la limitation du brassage s'applique par niveau.</p> <p>Les récréations sont organisées par groupes, en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrière ; en cas de difficultés importantes d'organisation, elles peuvent être remplacées par des temps de pause en classe.</p>
<p>DISTANCIATION PHYSIQUE</p>	<p>À l'école maternelle, la distanciation ne s'impose pas entre les élèves d'un même groupe (classe, groupe de classes ou niveaux), que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, etc.) ou dans les espaces extérieurs.</p> <p>Dans les écoles élémentaires, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe. Tous les espaces peuvent être mobilisés (BCD, salles informatiques, gymnases...). Si la configuration des salles de classe (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.</p>	
		<p>La distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents (classes, groupes de classes ou niveaux).</p>

NETTOYAGE ET DESINFECTION DES LOCAUX ET DU MATERIEL	<p>Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.</p> <p>Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est réalisé au moins une fois par jour. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service.</p>	<p>Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.</p> <p>Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est réalisé plusieurs fois par jour. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service.</p>	<p>Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.</p> <p>Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est réalisé plusieurs fois par jour. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service et, si possible, après chaque repas.</p>
	<p>La désinfection quotidienne des objets partagés ou le respect d'un isolement de 24 heures avant réutilisation (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est recommandée.</p>		
RESTAURATION SCOLAIRE	<p>Les plages horaires et le nombre de services sont adaptés de manière à limiter les flux et la densité d'occupation et à permettre la limitation du brassage. Dans la mesure du possible, les entrées et les sorties sont dissociées. Les assises sont disposées de manière à éviter d'être face à face voire côte à côte (par exemple en quinconce) lorsque cela est matériellement possible.</p>		
	<p>Mesures spécifiques : les espaces sont aménagés et l'organisation conçue de manière à rechercher la plus grande distanciation possible entre les élèves.</p>	<p>Mesures spécifiques : la stabilité des groupes est recherchée et, dans la mesure du possible, les mêmes élèves déjeunent tous les jours à la même table. Il est recommandé d'organiser un service individuel (plateaux, couverts, eau, dressage à l'assiette ou au plateau).</p>	<p>Mesures spécifiques : la stabilité des groupes est recherchée et, dans la mesure du possible, les mêmes élèves déjeunent tous les jours à la même table en maintenant une distanciation d'au moins deux mètres avec ceux des autres classes. Un service individuel est mis en place, les offres alimentaires en vrac sont proscrites. Lorsque l'étalement des plages horaires ou l'organisation de plusieurs services ne permettent pas de respecter les règles de distanciation et l'interdiction du brassage dans le premier degré, d'autres espaces que les locaux habituellement dédiés à la restauration (salles des fêtes, etc.) peuvent être exploités. En dernier recours, des repas à emporter peuvent être proposés (si possible en alternant pour les élèves les repas froids, à emporter, et les repas chauds à la cantine en établissant un roulement un jour sur deux).</p>